

## **AVIS DE MISE EN CONCURRENCE**

### **Rectificatif**

#### **Multi - Gares**

Situées au cœur des territoires, les gares ont un rôle essentiel à jouer dans la décarbonation des mobilités. Elles constituent des emplacements stratégiques pour le déploiement d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE). Leur maillage dense et leur accessibilité garantissent une couverture homogène du territoire national.

Pour rendre effective cette évolution, SNCF Gares & Connexions, société anonyme filiale de SNCF Réseau, dédiée à la gestion et au développement des 3 000 gares françaises de voyageurs, et EFFIA, gestionnaire de parkings autour des gares, souhaite accompagner les changements d'usage et l'essor des véhicules électriques en développant en gare les **infrastructures de recharge rapide** favorisant ces modes de transport décarbonés.

Dans ce contexte, **SNCF Gares & Connexions, et EFFIA, lancent conjointement une procédure de consultation visant à sélectionner plusieurs opérateurs, dans la limite de trois, afin de permettre le déploiement d'IRVE dans un maximum de gares.**

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, filiale de la SNCF Gares & Connexions, assure la conduite administrative de la consultation au nom et pour le compte de SNCF Gares & Connexions et d'EFFIA, en qualité de mandataire.

### **1. CARACTERISTIQUES GENERALES**

**La procédure de consultation s'effectue en plusieurs phases :**

- **Une première phase, ou « Phase 1 », destinée à l'attribution :**
  - (I) **à plusieurs opérateurs (et dans la limite de trois), d'un Contrat-cadre ;**
  - (II) **à chacun de ces mêmes opérateurs, de Conventions d'Occupation Temporaire de Site(s) Pilote(s) au sein du domaine public ferroviaire.**
- **Plusieurs phases postérieure(s), donnant lieu à des consultations, dites « consultations subséquentes », visant à l'attribution, parmi les seuls titulaires d'un Contrat cadre, d'autre(s) site(s) au sein du domaine public ferroviaire.**

**Activité(s) :**

**La procédure de consultation porte sur un périmètre large, dans l'objectif de créer un réseau étendu dédié aux activités suivantes :**

- **Une activité principale** de fourniture, installation et exploitation technique et commerciale de bornes ou stations de recharge rapide, d'une puissance minimale de 50kW DC par point de charge pour véhicules légers électriques et /ou hybrides rechargeables (ci-après, « **activité de Recharge** ») ;
- **A titre secondaire, toute(s) activité(s) accessoire(s) visant à compléter l'activité principale autorisée et proposer aux clients et usagers de la gare des services connexes ou additionnels.**

#### **Descriptif des emplacements :**

Afin de créer un maillage national de l'offre de recharge rapide, le périmètre objet de la présente consultation sur lequel les candidats devront déclarer leur intérêt est constitué des 3 000 gares de SNCF Gares & Connexions ; lesquelles seront susceptibles d'accueillir une activité de Recharge, pendant la période d'exécution du Contrat cadre, en fonction des éventuelles disponibilités à venir d'emplacements.

#### **Type de contrats :**

La présente consultation n'est pas soumise au Code de la commande publique.

Le présent avis de mise en concurrence donnera lieu à la signature avec chaque candidat retenu d'un Contrat-cadre sur le fondement duquel une ou plusieurs conventions d'occupation temporaire du domaine public pourront lui être ultérieurement attribuées.

Le Contrat-cadre aura ainsi pour objet de définir :

- les modalités de la/des consultation(s) subséquente(s) et d'attribution de la/des convention(s) d'occupation temporaire du domaine public y attachée(s) (« COT subséquentes »),
- les conditions générales d'occupation et d'exploitation du domaine public ferroviaire.

Le présent avis de mise en concurrence donnera également lieu à la signature avec chacun des mêmes candidats retenus de conventions d'occupation temporaire de Sites Pilotes, au sein du domaine public ferroviaire.

#### **Durée des contrats :**

Chaque Contrat-cadre consenti par SNCF Gares & Connexions et par EFFIA, le sera pour une durée prenant effet à compter de sa signature pour se terminer à la date d'échéance de la dernière COT subséquente.

La durée de chaque COT, devra assurer l'amortissement des investissements d'aménagement prévus par les futurs occupants ainsi qu'une rémunération suffisante des capitaux investis et sera de 15 ans maximum

## **2. MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA CONSULTATION**

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation en s'inscrivant sur la présente consultation via le site internet Place de la Gare.

L'ensemble des 3 000 gares et des Sites Pilotes seront intégrés dans ce Dossier de Consultation unique.

Cette demande devra être impérativement reçue **avant le 30 juin 2025 à 18h00**.

Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Seules les demandes directement enregistrées sur le site internet Retail & Connexions seront acceptées.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom, prénom du candidat ainsi que l'enseigne/société qu'il représente.
- L'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Après la clôture de dépôts des intérêts, les candidats recevront une notification pour télécharger le Dossier de Consultation directement sur le site internet Place de la Gare, qui contiendra l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer leur offre.

SNCF Gares & Connexions et EFFIA se réservent le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

SNCF Gares & Connexions et EFFIA se réservent le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, tout complément et/ou toute modification au Dossier de Consultation.

Seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de consultation dans le délai susmentionné, pourront déposer leur offre.

La date limite de réception des offres est fixée au **20 octobre à 12h00**.

La signature des Contrats-cadres et COT interviendra 1 mois suivant la notification aux candidats retenus.